

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 22/05/2026

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 21/05/2026

Id S2low : 062-256204033-20260519-A6_19_05_2026-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



A6 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres – Conditions de dépôt de listes

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Les dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la Commission d'Appel d'Offres est constituée, lorsqu'il s'agit d'un groupement de 3.500 habitants et plus, par le Président ou son représentant et par cinq membres titulaires, complétée par un nombre égal de suppléants.

Les représentants de l'assemblée délibérante sont élus sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Il est, par ailleurs, procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Préalablement aux opérations électorales de désignations des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel

d'Offres, le Comité Syndical doit, conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, fixer les conditions de dépôt des listes.

Le Comité **DECIDE** de fixer les conditions de dépôt de listes comme suit :

- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants,
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
- Les listes devront être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : sitac@grandcalais.fr au plus tard le lundi 01 juin 2026 à 12H00. Un accusé de réception sera délivré.

Toute liste ne respectant pas les conditions de dépôts précitées, sera déclarée irrecevable.

L'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres interviendra lors de la prochaine séance du Comité Syndical, au vu des listes déposées dans les conditions fixées ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU en qualité de doyen d'âge, sur la convocation qui lui a été adressée le mercredi six mai.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Valentin BAILLEUX
Monsieur Fabrice BALLART
Madame Natacha BOUCHART
Monsieur Eric BUY
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Benjamin DOUAY
Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE
Monsieur Michel HAMY
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU
Monsieur Michel ROHART
Monsieur Albert ROUSSEZ

Suppléants :

Madame Christine ALEXANDRE
Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Valérie DELBEC
Monsieur Patrick DEBYSER
Madame Christelle JOLY
Madame Emilie SANIEZ

Excusés :

Monsieur Eric BOUTROY
Monsieur Romuald CADET
Monsieur Daniel DIWUY, pouvoir à Monsieur Sébastien CASTELLE
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Pierre-Louis LEFEBVRE
Monsieur Ladislas LOZANO
Monsieur Philippe MIGNONET, pouvoir à Madame Natacha BOUCHART